Comment analyser une DHG ?

L'exemple du collège Roger Martin du Gard à Epinay-sur-Seine

- **Le E/D.**

C'est le nombre d'élèves par division. Il permet de calculer en moyenne le nombre d'élèves par classe.

Au collège RMG, il est prévu 804 élèves pour 35 divisions pour la rentrée 2020 ; le taux d'encadrement est donc de 22,97 élèves par classe (804/35). A la rentrée 2019 il y avait 816 élèves pour 35 divisions soit 23,31 élèves par classe.

Attention ! Les documents du CTSD sont encore provisoires. Les effectifs sont très souvent établis à la baisse et les élèves en inclusion ne sont pas comptabilisés dans les effectifs ! Il vous sert de premier repère ; notamment pour revendiquer l'ouverture de classes dès à présent.

- **Le H/E.**

C'est le nombre d'heures par rapport au nombre d'élèves dit « taux d'encadrement ». c'est l'indicateur le plus intéressant pour analyser la DHG car il prend en compte l'évolution du nombre d'heures par rapport à l'évolution du nombre d'élèves.

Au collège RMG, le H/E prévu pour la rentrée 2020 est de 1,46 soit la DHG totale divisé par le nombre d'élèves (1192/804). En 2019 le H/E était de 1,44. Le collège RMG obtient un gain de 0,02. Si l'on multiplie ce chiffre par le nombre d'élèves on obtient 16,08 heures en plus sur l'établissement.

Attention ! Pour vous rendre compte de l'évolution du H/E il faut multiplier la baisse ou l'augmentation de ce taux par le nombre d'élèves. Cela vous permet d'obtenir le nombre d'heures gagnées ou perdues dans votre établissement. Si on regarde l'évolution globale de cet indice ; il est en baisse. Cette baisse est le reflet de la politique d'austérité menée sur le dos des élèves et des professeur.e.s depuis de nombreuses années par nos gouvernements successifs.

- **La marge**

La marge c'est une enveloppe d'heures qui ne sont pas « fléchées » c'est-à-dire que l'on peut utiliser différement selon le choix de l'établissement. C'est sur ces heures qu'il y a une DISCUSSION et des enjeux entre disciplines et pédagogiques. Pour calculer la marge il faut multiplier le nombre de divisions par 3 c'est à dire les 3h de cours en plus des 26h déjà déterminées par matière.

Au collège RMG, il y a 35 divisions donc 35 x 3h = 105h. Nous disposons de 105h à nous répartir afin de dédoubler des classes, abonder certains enseignements non dotés (ex : le latin), co-intervention. Exemple chaque année à RMG les classes de 3ème ont 1h de cours dédoublées toutes les deux semaines en histoire-géo. Donc chaque professeur.e d'histoire-géo de 3ème aura non pas 3,5h de cours par classe mais 4. Soit 0,5 x le nombre de division (0,5x35=17,5). Si RMG souhaite continuer son dédoublement, il faudra prendre 17,5 heures dans la marge. Il faut donc calculer combien couterait chaque dispositif et se répartir ces heures de manière collective.

Attention ! La **CGT Education** revendique l'utilisation complète de la marge. Les heures que vous n'utilisez pas seront des « réserves » (« carto ») contrôlées ensuite par le ou la cheffe

d'établissement. Nous dénonçons la distribution arbitraire de ces heures dites de « carto » par des chef.fes d'établissement ouvrant la porte au clientélisme.

- **Les HSA** : c'est le nombre d'heures supplémentaires annualisées.

L'enveloppe d'HSA attribuées à l'établissement et son évolution est un bon moyen pour l'administration de supprimer des postes et donc d'inciter voire pousser des professeur.e.s à accepter de plus en plus d'heures entraînant une surcharge de travail face à nos salaires qui sont très bas. Si on divise le nombre d'HSA par un ETP (équivalent temps plein) soit 18h ; on peut se rendre compte du nombre de postes qui ne sont pas créés en absorbant ces heures supplémentaires.

Au collège RMG, il y a 100 HSA soit l'équivalent de 5,5 ETP (100/18). C'est donc 5,5 postes qui pourraient hypothétiquement être créés.

Attention ! Depuis 2019, un établissement peut vous imposer jusqu'à 2 HSA. Néanmoins, dans les collèges REP+ il y a une pondération de 1,1 pour chaque heure faite. Donc si vous faites 18h de cours vous avez une pondération d'un 1,8 soit 19,8 et on ne peut que vous imposer 0,2h supplémentaire (ce qui, dans les faits, est difficilement applicable).

- **Les dispositifs spécifiques**

Il faut regarder attentivement l'évolution des heures attribuées d'une année sur l'autre. En effet, il se peut que les heures de certaines options disparaissent et donc que les options elle-mêmes n'ont plus aucune dotation pour fonctionner et sont vouées à disparaître ou doivent être financées par la marge.

- **Les effectifs d'enseignant.e.s/ HP**

Dans un premier temps il faut regarder les HP (Heure Poste), c'est-à-dire les moyens en poste d'enseignant.e.s. Il faut donc calculer les heures théoriques dûes par les enseignants (certifié.e.s, agrégé.e.s, décharges syndicales...) avec ces HP. Si la différence est négative cela veut dire qu'il faut au plus vite demander la création d'un ou plusieurs postes ou le regroupement d'heures.

Dans chaque discipline, il faut calculer le nombre d'heures en fonction du nombre de divisions. Ensuite il faut diviser ce nombre d'heure selon les effectifs et volume horaire (temps partiel, temps plein, agrégé.e ou certifié.e …).

Cela vous permet de vérifier si vous avez des postes en danger ou de décider en équipe si vous avez assez d'horaire pour créer un poste (temps complet, TZR, stagiaire, BMP...)

Au collège RMG il y aura à la rentrée 2020 : 9 classes de 6ème, 5ème et 4ème à raison de 3h d 'histoire-géo par semaine et 8 classes de 3ème à raison de 3,5h d'histoire géo par semaine. Donc il y a 109 heures d'histoire-géo réglementaires à distribuer entre 6 professeur.es certifié.es à temps plein (donc 18h). Le temps de service hebdomadaire des professeur.e.s d'histoire du collège sont donc de 108h. Il y aura une heure supplémentaire à distribuer.

Attention ! La **CGT Educ'Action 93** revendique la création de postes supplémentaires. Le refus collectif des heures supplémentaires annualisées est donc un enjeu majeur pour la création de postes car l'administration est obligée d'assurer les heures réglementaires des élèves. Sur le long terme, cela peut même mener à la pérénisation de postes.

Nous vous rappelons que la **CGT Education Créteil** organise chaque année une **formation sur la**

DHG et le CA au mois de janvier ; animée par nos élu.e.s.
Nous vous conseillons vivement de vous y inscrire !